

**L'Orchestre de Chambre I
Musici de Montréal
États financiers**
31 mai 2014

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Table des matières

Exercice clos le 31 mai 2014

	<i>Page</i>
Responsabilité de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
États financiers	
Bilan.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5

Responsabilité de la direction

Aux membres de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal,

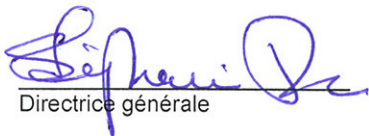
La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, et notamment des jugements et estimations comptables, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

Pour s'acquitter de ses responsabilités concernant l'intégrité et la présentation fidèle des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, les actifs sont préservés et les documents financiers sont bien tenus de façon à fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le comité de direction est composé principalement d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et du personnel de l'organisation. Le comité de direction est responsable de surveiller la direction dans l'exercice de ses responsabilités en matière d'information financière, et d'approuver les informations financières contenues dans le rapport annuel. Le comité de direction s'acquitte de ces responsabilités en revoyant l'information financière préparée par la direction et en s'entretenant des aspects pertinents avec la direction et les auditeurs externes.

MNP SENCRL, srl, cabinet indépendant de comptables agréés, est chargé par les membres du conseil d'administration d'auditer les états financiers et de leur faire rapport directement. Son rapport d'audit est présenté ci-après. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au comité et à la direction qu'ils rencontrent périodiquement et séparément pour discuter des constatations de leur audit.

Le 22 septembre 2014


Directrice générale

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal, qui comprennent le bilan au 31 mai 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mai 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme tire une partie de ses produits de dons et de souscriptions faits par le grand public pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'Organisme, et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons et des souscriptions reçus, du résultat net, de l'actif et des actifs nets.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'effet d'éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier si les produits mentionnés au paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » ont tous été comptabilisés, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal au 31 mai 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Montréal (Québec)

Le 22 septembre 2014

MNP¹ SENCRL, srl

¹ CPA auditor, CA permis n°. A106038

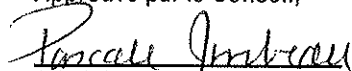
L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal


Bilan

Au 31 mai 2014

	2014	2013
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	7 181	46 153
Débiteurs	147 653	28 013
Frais payés d'avance	28 745	41 255
Stocks	2 573	3 077
Montant à recevoir au titre de la taxe sur les produits et services	23 870	39 679
Subvention à recevoir	-	15 682
	210 022	173 859
Immobilisations corporelles (Note 3)	5 317	5 590
Placements (Note 4)	22 509	20 043
	237 848	199 492
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire (Note 5)	121 873	17 028
Créditeurs et charges à payer (Note 6)	98 262	156 496
Produits reportés (Note 7)	179 132	154 516
	399 267	328 040
Engagements (Note 9)		
Actifs nets		
Fonds de dotation	22 509	20 043
Non affectés	(189 245)	(154 181)
Investis en immobilisations corporelles	5 317	5 590
	(161 419)	(128 548)
	237 848	199 492

Approuvé par le Conseil,


Administrateur


Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

État des résultats

Exercice clos le 31 mai 2014

	2014	2013
Produits		
Concerts	354 567	320 261
Subventions (Note 10)	686 472	707 844
Commandites	85 339	79 492
Dons et souscriptions	155 021	264 080
Autres	10 719	7 106
Événement bénéfice	64 459	70 225
	1 356 577	1 449 008
Dépenses		
Cachets des musiciens et des artistes	801 469	812 595
Événement bénéfice	18 817	19 382
Frais d'administration	158 125	123 162
Frais de mise en marché	70 300	77 859
Frais de production	107 231	110 012
Frais de tournées	45 555	54 325
Salaires et charges sociales, administration	167 146	182 765
Amortissement des immobilisations corporelles	1 640	1 194
Intérêts sur la dette bancaire	2 638	215
Gain découlant de la variation de la juste valeur des placements	(2 466)	(2 570)
Honoraires	14 182	27 750
Provision pour créances douteuses	4 811	4 659
	1 389 448	1 411 348
Excédent des produits sur les charges	(32 871)	37 660

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mai 2014

	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Investi en immobili- sations corporelles</i>	<i>Non affectés</i>	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	20 043	5 590	(154 181)	(128 548)	(166 208)
Excédent des produits sur les charges	2 466	(1 640)	(33 697)	(32 871)	37 660
Investi en immobilisations corporelle	-	1 367	(1 367)	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	22 509	5 317	(189 245)	(161 419)	(128 548)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mai 2014

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	(32 871)	37 660
Amortissement des immobilisations corporelles	1 640	1 194
Perte (gain) découlant de la variation de la juste valeur des placements	(2 466)	(2 570)
	(33 697)	36 284
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(119 640)	27 626
Stocks	504	1 792
Montant à recevoir au titre de la taxe sur les produits, services et ventes	15 809	(9 044)
Subvention à recevoir	15 682	(15 682)
Frais payés d'avance	12 510	(8 192)
Créditeurs et charges à payer	(58 234)	29 425
	(167 066)	62 209
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des produits reportés	24 616	(33 479)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 367)	(5 203)
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(143 817)	23 527
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	29 125	5 598
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(114 692)	29 125
La trésorerie se compose de :		
Trésorerie	7 181	46 153
Dettes bancaires	(121 873)	(17 028)
	(114 692)	29 125

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires Exercice clos le 31 mai 2014

1. Constitution et nature des activités

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal (« l'Organisme »), a été constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Organisme a pour but d'organiser, de produire et de donner des concerts ou des récitals.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et à l'aide des principales méthodes comptables ci-après

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan et le montant des produits et des charges de la période considérée. Les montants réels pourraient différer de ces estimations. Les débiteurs sont présentés après l'évaluation de leur recouvrabilité et la constitution, si elle est jugée nécessaire, d'une provision pour créances douteuses appropriée. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'Organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus provenant des droits d'entrée pour les concerts sont comptabilisés lorsque les billets d'entrée sont vendus au client. Les revenus provenant des adhésions des membres sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, la prestation a eu lieu, le prix est déterminé ou déterminable et la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de dons

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'il s'agit de fournitures et de services que l'Organisme se procure normalement contre paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gracieux.

Apports sous forme de services

Dans le cadre de ses activités, l'Organisme a recours aux services de bénévoles. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces apports sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements très liquides dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stock

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire à des périodes permettant d'amortir le coût des actifs sur leur durée de vie utile estimative.

	<i>Méthode</i>	<i>Taux et période</i>
Matériel informatique	linéaire	3 ans
Mobilier et fournitures de bureau	solde dégressif	20 %

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mai 2014

2. Principales méthodes comptables *(Continued from previous page)*

Instruments financiers

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les actifs et les passifs financiers créés et émis dans le cadre d'une opération entre apparentés avec la direction. Les actifs et passifs financiers créés et émis dans le cadre de toute autre opération entre apparentés sont initialement évalués à leur valeur comptable ou à leur valeur d'échange conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », du *Manuel de CPA Canada*.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut décider, de façon irrévocable, d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. L'Organisme n'a pas pris de décision en ce sens au cours de l'exercice.

L'Organisme évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres désignés dans une relation de couverture admissible ou de ceux qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon des cours publiés. Les placements en instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût après dépréciation. À l'exception des passifs financiers indexés à une évaluation du rendement de l'Organisme ou à la valeur de ses capitaux propres et de ses instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les commissions directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en résultat net. À l'inverse, les coûts de transaction et les commissions sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût amorti ou au coût.

Perte de valeur d'instruments financiers

L'Organisme évalue la perte de valeur de tous ses instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. L'Organisme regroupe les actifs afin de procéder à un test de dépréciation lorsque les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour repérer, au sein du groupe, chaque actif financier ayant subi une perte de la valeur; lorsque de nombreux actifs sont touchés par les mêmes facteurs pour établir l'existence de preuves objectives d'une perte de valeur. S'il existe une indication d'une possible perte de valeur, l'Organisme doit déterminer si elle a entraîné un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice. Si tel est le cas, l'Organisme diminue la valeur comptable de tout actif financier ayant perdu de la valeur à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus découlant de la détention des actifs, au montant qui pourrait être réalisé à la vente des actifs ou au montant qui devrait être réalisé en exerçant un droit de réalisation de toute sûreté réelle sur ces actifs, selon le plus élevé de ces montants. Toute moinsvalue jugée durable est incluse dans les bénéfices de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise de perte de valeur des actifs financiers lorsqu'il y a un recul de la perte de valeur, et que ce recul peut être objectivement lié à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net au cours de l'exercice où la reprise se produit.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mai 2013

3. Immobilisations corporelles

	<i>Coût</i>	<i>Amortis- sement cumulé</i>	<i>2014 Valeur comptable nette</i>	<i>2013 Valeur comptable nette</i>
Matériel informatique	3 784	1 857	1 927	2 890
Mobilier et fournitures de bureau	4 367	977	3 390	2 700
	8 151	2 834	5 317	5 590

4. Placements

Les montants investis ont été reçus au cours de l'exercice 2008 dans le cadre du programme Placements Culture. L'Organisme a reçu une subvention de contrepartie équivalente à la totalité des dons reçus au titre du fonds de dotation. Conformément à la lettre d'entente signée avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, la totalité des dons reçus par l'Organisme a été déposée dans le fonds de dotation et la subvention de contrepartie a été répartie selon les normes d'affectation suivantes : 75 % ont été déposés dans le fonds de dotation et 25 % dans le fonds de réserve. Ces placements sont entièrement gérés par la Fondation du Grand Montréal.

Au 31 mai 2014, ces placements ont enregistré un gain de valeur de 2 466 \$ en raison d'une augmentation de la valeur de marché.

Le placement a une durée de 10 ans, et il restait quatre années à courir au 31 mai 2014.

5. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'une marge de crédit de 150 000 \$, non garantie, remboursable à vue et portant intérêt au taux de base majoré de 2,5 %. Au 31 mai 2014, l'Organisme avait prélevé une tranche de 121 873 \$. La marge de crédit est renouvelable annuellement.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Créditeurs et charges à payer	95 147	149 913
Sommes à remettre à l'État	3 115	6 585
	98 262	156 498

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mai 2013

7. Produits reportés

Les produits reportés sont composés des apports inutilisés pour le prochain exercice, la comptabilisation de ces montants étant reportée aux périodes au cours desquelles les dépenses précisées seront engagées. La variation du solde des produits reportés se présente comme suit :

	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	154 516	187 995
Montants reçus au cours de l'exercice	179 132	154 516
Moins: Montants comptabilisés au cours de l'exercice	(154 516)	(187 995)
Solde à la clôture de l'exercice	179 132	154 516

8. Organisme contrôlé non consolidé

L'Orchestre contrôle la Fondation I Musici de Montréal du fait que presque tous les membres du conseil d'administration de la Fondation I Musici de Montréal sont membres du conseil d'administration de L'Orchestre de chambre I Musici de Montréal.

La Fondation I Musici de Montréal est un organisme sans but lucratif qui a pour but de promouvoir et de soutenir l'ensemble de l'œuvre de même que les activités régulières ou spéciales de l'Orchestre.

La Fondation n'a pas été consolidée dans les états financiers de l'Orchestre. Les états financiers condensés non consolidés de la Fondation aux 31 mai 2014 et 2013 et pour les exercices clos à ces dates se présentent comme suit :

	2014	2013
Bilan		
Total des actifs	678 880	649 077
Total des passifs	(45 088)	(88)
Total des actifs nets	633 792	648 989
État des résultats		
Total des produits	29 912	12 656
Total des charges	48 025	9 485
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	77 937	22 141

9. Engagements

Les loyers annuels minimaux relatifs à des locaux loués en vertu de baux à long terme s'établissent comme suit :

2015	15 352
2016	15 642
2017	15 642
2018	2 607
	49 243

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mai 2013

10. Subventions

	2014	2013
Conseil des arts du Canada		
Subvention de fonctionnement	132 660	132 660
Projets	10 000	12 167
	142 660	144 827
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Subvention de fonctionnement	395 000	395 000
Aide spéciale	30 000	30 000
Aide au développement	14 520	-
Subvention allouée aux tournées	23 200	30 000
	462 720	455 000
Conseil des arts de Montréal		
Subvention de fonctionnement	79 500	75 000
Subvention allouée aux tournées	-	31 365
	79 500	106 365
Ville de Montréal		
Aide financière aux OSBL locataires	1 592	1 652
	686 472	707 844

11. Opérations entre apparentés

Le poste dons et souscriptions de l'état des résultats comprend un don de 70 000 \$ (néant en 2013) de la Fondation I Musici, une organisation contrôlée, dont une tranche de 45 000 \$ est incluse dans les débiteurs.

12. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisme détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que l'Organisme n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou à l'autre risque de prix en raison de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier puisse être affectée de manière défavorable par une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, soit le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers, soit le risque de prix.

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à la dette bancaire portant intérêt au taux de base de majoré de 2 %. En conséquence, l'exposition de l'Organisme au risque de taux d'intérêt dépend du taux de base.

Risque de crédit

L'Organisme ne traite qu'avec des institutions financières hautement cotées et évalue régulièrement le risque de crédit et la solvabilité des contreparties.

L'Organisme est exposé au risque de crédit en ce qui a trait à ses débiteurs. Il effectue une révision continue pour tous les clients et constitue une provision pour créances douteuses lorsque des comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un placement variera en raison de variations de prix et de modalités sur le marché. Ce risque est géré puisque l'Organisme applique une stratégie de placement axée sur la préservation du capital et procède régulièrement à un examen et au rééquilibrage de son portefeuille de placement.